

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 1 de la licence mention Langues Etrangères Appliquées**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Anne DELOUIS**

**Maîtresse de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- **Mme Aline HENNINGER**

**Maîtresse de Conférences**

**Membres du jury :**

- **Mme Emilie SOTTEAU**

**Professeure agrégée (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 de la licence mention Langues Etrangères Appliquées**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Anne DELOUIS**

**Maîtresse de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- **Mme Aline HENNINGER**

**Maîtresse de Conférences**

**Membres du jury :**

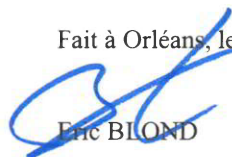
- **Mme Emilie SOTTEAU**

**Professeure agrégée (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury de première année **de la licence mention Langues Etrangères Appliquées**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Anne DELOUIS**

**Maîtresse de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- Mme Aline HENNINGER

**Maîtresse de Conférences**

**Membres du jury :**

- Mme Emilie SOTTEAU

**Professeure agrégée (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Langues Etrangères Appliquées**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **M. Sebastian TÜRK**

**Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- Mme Sylvie FOURNIE-CHABOCHE

**Maîtresse de Conférences**

**Membres du jury :**

- M. Fabien DURRINGER

**Professeur agrégé (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Langues Etrangères Appliquées**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **M. Sebastian TÜRK**

**Maître de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- Mme Sylvie FOURNIE-CHABOCHE

**Maîtresse de Conférences**

**Membres du jury :**

- M. Fabien DURRINGER

**Professeur agrégé (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury de deuxième année et de diplôme du DEUG de la licence mention Langues Etrangères Appliquées, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- M. Sebastian TÜRK

Maître de Conférences

**Vice-Président du jury :**

- Mme Sylvie FOURNIE-CHABOCHE

Maîtresse de Conférences

**Membres du jury :**

- M. Fabien DURRINGER

Professeur agrégé (PRAG)

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

## DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Langues Etrangères Appliquées**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Elodie GALLET**

**Maîtresse de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- **Mme Claire DECOBERT**

**Maîtresse de Conférences**

**Membres du jury :**

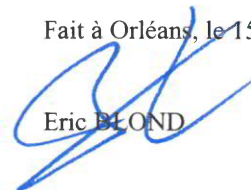
- **Mme Isabelle NOËL**

**Professeure agrégée (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Langues Etrangères Appliquées**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **Mme Elodie GALLET**

**Maîtresse de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **Mme Claire DECOBERT**

**Maîtresse de Conférences**

Membres du jury :

- **Mme Isabelle NOËL**

**Professeure agrégée (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND



## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines ;

### DECIDE

Article 1 :

Le jury du diplôme de la licence mention Langues Etrangères Appliquées, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- Mme Elodie GALLET

**Maîtresse de Conférences**

**Vice-Président du jury :**

- Mme Claire DECOBERT

**Maîtresse de Conférences**

**Membres du jury :**

- Mme Isabelle NOËL

**Professeure agrégée (PRAG)**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.


Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la licence mention Langues Etrangères Appliquées, est constitué comme suit :

<b>NOM Prénom</b>	<b>Statut</b>
- M. Eric TABUTEAU	Professeur des Universités
- Mme Aline HENNINGER	Maîtresse de Conférences
- Mme Mayumi SHIMOSAKAI	Maîtresse de Conférences
- Mme Elodie GALLET	Maîtresse de Conférences
- Mme Claire DECOBERT	Maîtresse de Conférences
- Mme Anne DELOUIS	Maîtresse de Conférences
- Mme Karine RIVIERE DE FRANCO	Maîtresse de Conférences
- Mme Kamila BENAYADA	Maîtresse de Conférences
- Mme Sylvie FOURNIE-CHABOCHE	Maîtresse de Conférences

- M. Fabien DURRINGER	Professeur agrégé (PRAG)
- M. Pierre SCHMITT	Professeur agrégé (PRAG)
- Mme Isabelle NOEL	Professeure agrégée (PRAG)
- Mme Alice MICHEL	Professeure agrégée (PRAG)
- Mme Emilie SOTTEAU	Professeure agrégée (PRAG)
- Mme Caroline SARRE	Professeure certifiée (PRCE)
- Mme Chloe LACOSTE	Professeure agrégée (PRAG)
- Mme Anna DALEY	Professeure certifiée (PRCE)
- Mme Akiko TAKEMURA	Maîtresse de Conférences
- M. Maxime LAGRANGE	Professeur agrégé (PRAG)
- Mme Magali GINESTA-MUNOZ	Professeure certifiée (PRCE)
- Mme Emilie VERGER	Professeure certifiée (PRCE)
- Mme Xinyan GILET-SUN	CDI CES Châteauroux
- M. Malikeddine FADLI	Bureau des stages et de l'insertion professionnelle
- Mme Aurore DUBREUIL	Secrétaire pédagogique
- Mme Françoise DAOUDI	Service des études et de la scolarité
- M. Antonin BABILLOT	Relations internationales
- Mme Jeanne DUGUAY	Bureau des Licences, Orléans
- Mme Amina GAILLARD	RSA, CES Châteauroux
- Mme Sara CHAPELET	L1 Anglais-Allemand
- Mme Odessa MOIMBA	L1 Anglais-Allemand
- Mme Matthieu PERRIN-BEAU	L2 Anglais-Allemand
- M. Clément LIMOUZY	L2 Anglais-Allemand
- Mme Ambre DE VILLEPOIX-VIALON	L3 Anglais-Allemand
- M. Némé LE MARIE	L3 Anglais-Allemand
- Mme Bouchra KERAIMI	L2 Anglais-Espagnol
- Mme Laétitia TSEGAN	L2 Anglais-Espagnol
- Mme Marta VIEGAS	L3 Anglais-Espagnol
- Mme Emmy TOSELLI	L3 Anglais-Espagnol
- Mme Océanne AUGUSTIN	L3 Anglais-Chinois
- M. Ethan FISCHER	L1 Anglais-Japonais
- Mme Julie GAUDARD-ZABOURI	L1 Anglais-Japonais
- M. Louis COTTARD	L2 Anglais-Japonais
- Mme Alice DECHAMPS	L2 Anglais-Japonais
- Mme Barbara COCHET	L3 Anglais-Japonais

Fait à Orléans, le 15 novembre 2024

  
Eric BLOND